



DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE D'UN PROJET COLLECTIF

À LA FONDATION D'ENTREPRISE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Note introductive

Plus que jamais, le CSF porte, défend et met en œuvre les valeurs du service public et organise la solidarité entre ses membres.

La Fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires », autorisée le 26 juin 2008 (Publication au JO du 16 août 2008), créée à partir des sociétés CSF Assurances, CRESEFI et SSPA, est désormais l'outil de la politique sociale du Groupe CSF. Elle est également l'outil de la promotion de celle-ci et celui de la promotion du service public au sens large.

Ce dispositif est au service de l'animation des correspondants au plus près du terrain.

Dans les statuts, l'objet de la Fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires » est ainsi défini : *« La fondation d'entreprise « Crédit Social des Fonctionnaires » a pour but de développer des actions sociales à destination de la communauté des agents des services publics ou des personnes physiques ou morales mettant en œuvre des missions de service public, de leur famille, des personnes inscrites dans le cursus permettant d'intégrer les services publics... »*

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires concerne la communauté des personnes qui travaillent ou souhaitent travailler dans un service public au sens large ou qui mettent en œuvre des missions de service public.

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires a pour objet de promouvoir le service public à travers les hommes qui le composent, à travers les actions qui le définissent, à travers les écrits, publications, colloques qui le font mieux connaître.

C'est pourquoi **des principes d'intervention ont été définis :**

- principe de promotion du service public
- principe d'aider des actions valorisantes, enrichissantes et/ou innovantes pour la communauté des personnes ou organismes mettant en œuvre les missions de service public
- principe de promotion d'actions de qualité
- principe d'agir pour atténuer les « injustices sociales » notamment en terme d'accessibilité aux emplois de la fonction publique pour des handicapés, pour des personnes en difficulté sociale ou pour celles que le destin a frappé



Ces principes feront référence pour l'examen des demandes de financement présentées dans le cadre de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires. En effet, dans chacun des projets présentés, deux de ces principes devront être mis en évidence.

D'autre part, **des domaines d'intervention ont également été définis :**

- L'accompagnement d'actions de formation et d'enseignement pour des personnes qui rencontrent des difficultés afin de faciliter leur intégration au sein des services publics
- Le soutien aux actions innovantes rendant accessibles les services publics aux personnes ayant un « handicap » notamment pour tout ce qui concerne le développement de l'autonomie dans les actes de la vie courante
- Le soutien aux ayants droit d'agents des services publics décédés ou rendus invalides dans le cadre de la mise en oeuvre de leur activité
- Le développement des actions solidaires en direction des groupes d'économie sociale dans l'esprit de soutien au service public ou aux missions de service public.
- Le soutien à des actions sociales au bénéfice des agents de service public actifs, retraités et de leurs ayants droit
- L'organisation et/ou participation à des colloques et édition de publications ayant pour finalité de développer une réflexion et une communication sur la place et le rôle des services publics
- Le soutien et la participation aux échanges internationaux dans le domaine du service public.

Cheminement d'un dossier de demande de financement

Entrées possibles des dossiers

Echelon local		Actions possibles	
 1 - Le Président de Commission départementale ou le Correspondant CSF ↓	<ul style="list-style-type: none"> - diffuse l'information - recueille la demande - conseille le demandeur pour le montage du dossier - transmet le dossier au Président de la Commission Départementale (à l'adresse de l'agence) - peut parrainer le projet 		
	2 - Président de la Commission Départementale ↓	<p>En fonction de l'importance du projet, de son caractère urgent, il peut ou non réunir des correspondants concernés.</p> <p>Il vérifie que le dossier est complet, émet un avis et le transmet au siège de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires.</p>	
Echelon national		Rôle et mission	
 3 - Comité de lecture national ↓	<ul style="list-style-type: none"> - Instruit le dossier - Fait ou non une proposition de financement en prenant en compte l'avis du Président de la Commission Départementale et de l'existence d'un parrainage par un correspondant. 		
	4 - Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Décide - Informe le demandeur, le Président de la Commission Départementale, le correspondant qui parraine. 	

Dossier de demande de bourse d'un projet collectif

Un projet collectif est un projet porté par plusieurs personnes, indépendamment d'une structure juridique (ex. projet porté par des étudiants dans le cadre d'un cursus de formation)

I. Présentation du projet (genèse, usage précis de la bourse, résultats attendus...)

II. Présentation des personnes impliquées dans l'action :

(Nom-Prénom - adresse - date de naissance - nationalité - profession)...

III. Votre projet a-t-il déjà donné lieu à des réalisations ?

IV. Quels sont les autres partenaires du projet ? (partenaires financiers, institutionnels...)

Date :

Signature :

Pièces à joindre :

- *lettre de demande de bourse (motivation...)*
- *budget de l'action avec tous les justificatifs à l'appui*
- *calendrier de réalisation*
- *référence de la « structure » porteuse du projet collectif qui recevra la bourse*
- *éléments permettant de justifier de son existence + RIB*

Renvoyez ce questionnaire à
Adresse de l'agence du Groupe CSF (voir liste ci-dessous)
A l'attention de M. ou Mme le Président de la Commission Départementale

ou

**Fondation d'entreprise
Crédit Social des Fonctionnaires
9 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS**

Nota bene : des pièces complémentaires peuvent être sollicitées lors de l'instruction du dossier

Liste des agences du Groupe CSF

Métropole

ARRAS : 18 place du Théâtre – 62 000 Arras
BEAUVAIS : 4 rue Buzanval – 60 000 Beauvais
BORDEAUX : 1 rue Corps Francs Pomiès – La croix du Palais – BP568 – 33 005 Bordeaux
CRETEIL : 117 rue du Général Leclerc – 94 048 Créteil
DIJON : 7 bd Clémenceau – 21 000 Dijon
EVRY : 16 allée des Champs Elysées – 91 00 Evry
GRENOBLE : 14 av Félix Viallet – 38 000 Grenoble
LILLE : 169 rue de Paris – BP 1268 – 59 014 Lille
LIMOGES : 22 av Garibaldi – BP7036 – 87 001 Limoges cedex 1
LYON : 38 place Récamier – Lyon cedex 06 – 69 452 Lyon
MARSEILLE : 141 av du Prado – 13 008 Marseille
MELUN : 14 bis rue Saint Amboise – 77 000 Melun
MONTPELLIER : 8 place du Nombre d'Or – Bâtiment Antigone – 34 961 Montpellier cedex 2
NANCY : 17/19 rue Raymond Poincaré – 54 000 Nancy
NANTERRE : 142 av Clémenceau – 92 000 Nanterre
NANTES : 3 place de la Petite Hollande – BP 1149 – 44 014 Nantes cedex 1
NEUILLY SUR MARNE : 54 av du Général de Gaulle – 93 339 Neuilly sur Marne
NICE : 4 rue Blacas – 06 000 Nice
ORLEANS : 137 rue Bannier – BP 7737 – 45 007 Orléans cedex 1
PARIS BASTILLE : 87 bd Beaumarchais – 75 003 Paris
PARIS SAINT-LAZARE : 41 rue de la Chaussée d'Antin – 75 009 Paris
PARIS MONTPARNASSE : 142 rue de Rennes – 75 006 Paris
PAU : résidence Castille – place d'Espagne – Centre Bosquet – BP300 – 64 003 Pau
PONTOISE : 11 quai Pothuis – 95 300 Pontoise
REIMS : 16/18 Esplanade Fléchambault – 51 273 Reims cedex
RENNES : 51 – 53 bd de la Tour d'Auvergne – BP 558 – 35 008 Rennes cedex
ROUEN : 24 rue d'Amiens – BP 544 – 76 005 Rouen cedex
STRASBOURG : 3 quai Zorn – 67 000 Strasbourg
TOULOUSE : 40 allée Charles de Fitte – 31 026 Toulouse cedex 3
VERSAILLES : 21 rue des Chantiers – 78 005 Versailles cedex

DOM

GUADELOUPE : 17 Grand Camp La Rocade – 97 142 Les Abymes
MARTINIQUE : 36 bd Amilcar Cabral – Immeuble Lavarangue – 97 200 Fort de France
LA REUNION : 54 avenue du Général de Gaulle – 97 400 Saint Denis La Réunion